

# Projet du Centre d'enseignement libre S2J

## Projet éducatif

### Valeurs, mission et vision

*Chaque organisation a besoin de références fondatrices. Ces références guident l'action, à long terme mais aussi dans la gestion quotidienne. Elles s'articulent autour des quatre séries de questions suivantes :*

- 1. Quelles sont nos lignes directrices, notre éthique ? Qu'est-ce que nous acceptons et qu'est-ce que nous refusons ? C'est la réflexion autour des **valeurs**.*
- 2. A quoi servons-nous aujourd'hui ? Quelle est notre raison d'être maintenant ? Quel service rendons-nous ? C'est ce qu'on décrit souvent en termes de **mission**.*
- 3. A quoi servirons-nous dans quelques années (3 à 5 ans) ? Comment voyons-nous notre mission future ? Comment projetons-nous notre école dans l'avenir ? C'est l'acceptation du terme **vision** dans notre réflexion.*
- 4. Comment ces perspectives se traduisent-elles dans les actes ? Quelles actions concrètes témoignent de leur incarnation sur le terrain ? Ce sont les **gestes au quotidien**.*

### Nos valeurs vécues

*Plusieurs lignes de force soutiennent notre action. Elles sont parfois faites de la mise en tension de valeurs complémentaires :*

- le souci de **l'éducation et de la formation** (l'une au service de l'autre), pour permettre l'épanouissement de chacun(e) ;
- la pratique de la **cohérence** dans l'acte d'éduquer : en tant qu'éducateur, n'attendre de l'autre que ce qu'on est capable de faire soi-même et servir ainsi de **modèle** pour l'élève ;
- une **identité chrétienne et une ouverture** aux autres cultures, aux autres religions ;
- une attention particulière aux **jeunes moins favorisés** (socio économiquement, culturellement et/ou scolairement parlant) et la poursuite de **l'excellence**<sup>1</sup> pour chacun(e) ;
- la prise en compte de la réalité socio-économique et culturelle du quartier dans lequel l'école est implantée et de sa population scolaire hétérogène et la proposition constante de démarches **d'enrichissement culturel, civique et moral** ;
- la **proximité** à l'élève (par une attention bienveillante et un accompagnement scolaire de tous les instants) tout en gardant la **distance éducative** nécessaire : faire preuve de bienveillance, et non de complaisance ;
- le **respect** inconditionnel de l'autre (jeune et adulte) dans sa personne et, pour le jeune, de l'adulte dans la fonction particulière qu'il exerce, ainsi que de l'environnement dans lequel l'un et l'autre évoluent.

<sup>1</sup> La recherche de l'excellence n'est pas une forme d'élitisme. Il s'agit plutôt du dépassement de soi, de l'exigence que l'on doit avoir envers soi-même. Le regard positif de l'enseignant sur l'élève doit l'aider à croire en lui, à dépasser le sentiment d'échec qui l'anime parfois, à se donner des ambitions réalistes et à aller au bout de son engagement.

## Notre mission

*Elle est d'abord celle de nos fondateurs mais reste totalement d'actualité :*

- offrir aux jeunes un **riche éventail de formations**, leur permettant de décrocher des qualifications professionnelles, d'entrer dans la vie professionnelle mais aussi d'être préparés aux études supérieures
- garantir un **cadre de vie scolaire** facilitant l'apprentissage et le développement des potentialités individuelles ;
- pour ce faire, **accepter et cultiver les différences** comme autant de richesses collectives au service de la promotion de l'individu mais aussi être conscients de nos points communs et des valeurs que nous partageons;
- **accompagner chacun(e)** dans son évolution scolaire et personnelle, en **partenariat** constant avec les parents et tous les acteurs du monde social et de l'enseignement ;
- pallier (tant que faire se peut) les déficits éducatifs, culturels, moraux vécus par nos élèves, en leur donnant des **outils de vie en société** et en reconnaissant ainsi leurs richesses;
- installer des modes de **communication non violente** avec les jeunes : en désamorçant les conflits, en acceptant de se remettre en question, en leur apprenant à ne pas répondre à la provocation par la provocation ;

La poursuite de ces objectifs s'appuie sur un **travail d'équipe** des membres du personnel. Par des échanges réguliers, empreints de sincérité et de transparence professionnelle (dans les limites du respect du secret professionnel), ils veillent à stimuler la collaboration, la collégialité dans les décisions et leur application et le soutien mutuel.

## Notre vision

*L'évolution de notre population scolaire et le contexte du « marché scolaire » dessinent les perspectives suivantes pour l'école :*

- la consolidation de notre image de marque suppose de renforcer et de faire connaître la qualité de l'encadrement individuel et collectif que nous prodiguons à nos élèves : il appartient à chacun(e) de **porter fièrement l'image de l'école**, à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci ;
- dans les domaines où nous sommes implantés, le développement de « **pôles d'excellence** » (comme la formation d'APND en puériculture ou l'immersion en néerlandais) doit nous permettre de concrétiser le projet de l'école : une formation de haut niveau pour un public moins favorisé ;
- par des **projets (extra-)scolaires d'envergure**, il convient de travailler l'intégration des élèves aux origines extrêmement variées, le « vivre ensemble » et l'accrochage scolaire.

## Des gestes au quotidien

*La réalisation du projet éducatif s'incarne dans des comportements des membres du personnel, tels que :*

**L'attention à l'élève**, le regard positif qu'on lui porte peuvent se manifester par

- le temps qu'on accepte de lui consacrer, malgré un horaire serré,
- les signes de reconnaissance qu'on lui envoie,
- les notes positives dans son journal de classe,
- les commentaires encourageants dans son bulletin,
- la qualité et l'intérêt du travail demandé en cas d'absence (également signe de reconnaissance pour le collègue qui prend la classe en charge), ....

**L'esprit d'équipe**, entre membres du personnel, s'entretient grâce

- à l'intérêt que l'on porte aux projets des collègues, au soutien qu'on leur apporte,
- à la fidélité aux engagements pris collégalement (faire preuve de ténacité, dans la durée)
- au respect de la confidentialité et du secret professionnel (choisir les lieux et les moments où évoquer des situations professionnelles), ...

**Le respect** des autres et de l'environnement passe par

- une gestion responsable du matériel collectif (lieux de vie professionnelle, matériel didactique partagé),
- la responsabilité collective, engageant chacun(e) à intervenir auprès d'un élève irrespectueux (de l'autre ou de l'environnement scolaire),
- l'application à soi-même d'abord, des règles de vie élémentaires telles que la ponctualité, le port d'une tenue décente ou les manifestations de courtoisie, ...

## Projet d'établissement

### Axes prioritaires

**Axe 1** : Assurer une formation de haut niveau, en développant, chez tous les élèves, des compétences de Savoir, Savoir-Faire et de Savoir-Etre scolaires, professionnels et citoyens.

**Axe 2** : Organiser des dispositifs d'évaluation (des compétences des élèves) porteurs de sens et visant plus la promotion de la réussite que la sanction de l'échec.

**Axe 3** : Tenir compte des particularités propres à chaque élève (en terme de maîtrise de la langue d'enseignement et des prérequis).

**Axe 4** : Proposer des dispositifs de soutien et d'accompagnement scolaire.

**Axe 5** : Eveiller tous les élèves à la culture et aux grands enjeux sociétaux par le biais d'activités et de projets en interne et en dehors de l'école.

**Axe 6** : Accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle.

**Axe 7** : Faciliter l'insertion professionnelle par la pratique de stages en entreprise (enseignement qualifiant)

## Description des objectifs et des actions envisagées pour chaque axe

**AXE 1**: Assurer une formation de haut niveau, en développant, chez tous les élèves, des compétences de Savoir, Savoir-Faire et de Savoir-Etre scolaires, professionnels et citoyens.

### Principe(s) directeur(s) :

Par des projets particuliers, veiller à servir tout autant les élèves à potentiel élevé que ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

La volonté de l'établissement est, également, de rendre explicite et visible le développement de compétences autres que de savoir, là et quand cela s'impose par le contenu de la formation.

### Actions envisagées :

#### **Dans le cadre du PGAED**

Coaching méthodologique des élèves dans le cadre de l'étude accompagnée (durant toute l'année scolaire et à l'occasion des sessions d'examens).

Renforcement de la maîtrise du français dans les classes d'enseignement général par des cours en ½ classes.

#### **Au 1er degré commun**

Développement de savoir-faire méthodologiques dans le cadre de remédiations spécifiques (activités de scolarisation, prise en charge par les coordinateurs du degré et/ou heure de soutien méthodologique) : gestion des documents scolaires, de l'emploi du temps, mémorisation, lecture de consignes, ...

Poursuite de compétences sociales et citoyennes dans le cadre du cours d'activités sociales (1ère et 2ème années, 1h/semaine).

#### **Au 1er degré différencié**

Par le biais d'initiatives telles que le « tableau des mérites », les enseignants, en équipe, encouragent les efforts des élèves dans le développement et la maîtrise de compétences scolaires et sociales sélectionnées.

#### **Au 2ème degré professionnel**

La poursuite et l'évaluation de Savoir-Faire et de Savoir-Etre sont explicites dans le cadre des projets interdisciplinaires et de tous les cours de la grille-horaire (cf. grille de compétences transversales). Le cours de Gestion Collective de Projets Pluridisciplinaires (GCPP, à la grille-horaire de chaque classe du D2P, à raison d'une heure par semaine) est le lieu privilégié de la formalisation de ces apprentissages.

#### **Dans les sections qualifiantes**

Des compétences sociales font, explicitement, l'objet de développement et d'évaluation, notamment au travers des SIPS (Situations d'Intégration Professionnellement Significatives).

#### **Dans la section puériculture**

Depuis bientôt 10 ans, nous proposons une formation complémentaire d'APND (Assistant Post-Natal à Domicile) à quelques élèves (sur candidature) de 7<sup>ème</sup> Puériculture. (cf. brochure descriptive de cette formation).

#### **Aux 2ème et 3ème degrés de l'enseignement général**

Une place importante est accordée à l'apprentissage des langues modernes par la filière de l'immersion néerlandais mais aussi par l'organisation d'échanges linguistiques avec des écoles néerlandophones ou de séjours en Angleterre.

Des modules de gestion mentale sont organisés pour les élèves de 4<sup>ème</sup> année.

#### **Au 4<sup>ème</sup> degré de l'enseignement professionnel complémentaire**

Nous continuons à nous assurer de l'adéquation de la formation dispensée avec les attentes des milieux professionnels en demeurant attentifs à la satisfaction de ces milieux à l'égard de nos diplômés.

**AXE 2:** Organiser des dispositifs d'évaluation (des compétences des élèves) porteurs de sens et visant plus la promotion de la réussite que la sanction de l'échec.

#### **Principe directeur :**

Chaque secteur de l'école a été invité à revisiter les dispositifs d'évaluation certificative et à viser une plus grande

- harmonisation des pratiques (même test pour un cours donné par plusieurs enseignants à un même niveau d'étude) ;
- intégration des différentes disciplines (en encourageant les épreuves pluridisciplinaires) ;
- proximité par rapport aux situations professionnelles rencontrées dans les sections qualifiantes.

#### **Actions envisagées :**

##### **Au niveau de l'établissement**

Organisation d'une session d'examens de rattrapage en janvier, pour un certain nombre de classes déterminées par le Comité de Pilotage pédagogique, afin de permettre aux élèves d'éliminer certains échecs éventuels de Noël.

En parallèle de cette mesure, suppression ou diminution du nombre des examens de deuxième session en septembre.

##### **Au 1<sup>er</sup> degré différencié**

Préparation des élèves à la passation du CEB par la réalisation des épreuves des années antérieures.

##### **Au 2<sup>ème</sup> degré professionnel**

Multiplication des épreuves intégrées (sciences - éducation à la santé - français expression orale, par exemple) et des épreuves interdisciplinaires (GCPP).

##### **Au 3<sup>ème</sup> degré des sections qualifiantes**

Suite à l'introduction des nouveaux « parcours de qualification », les élèves sont amenés à présenter, plusieurs fois sur le cycle, des SIPS (Situations d'Intégration Professionnellement Significatives).

##### **Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement général**

Participation aux épreuves externes tant certificatives que non certificatives.

Participation des élèves d'immersion au test externe du CNAVT (niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues) qui, en cas de réussite, délivre un certificat officiel permettant de s'inscrire dans n'importe quelle école supérieure ou université néerlandophone.

##### **Au 4<sup>ème</sup> degré de l'enseignement professionnel complémentaire**

Maintien de la planification d'épreuves partielles d'évaluation dans le cours de l'année scolaire.

Elaboration de travaux de synthèse avec des grilles critériées d'évaluation en rapport avec le référentiel de compétences.

**AXE 3:** Tenir compte des particularités propres à chaque élève (en termes de maîtrise de la langue d'enseignement et des prérequis).

### **Principe(s) directeur(s)**

Une attention particulière se porte sur les élèves dont le parcours scolaire et/ou le parcours de vie n'ont pas permis le développement des compétences de base et l'acquisition des prérequis à l'apprentissage des matières enseignées.

### **Actions envisagées :**

#### ***Dans le cadre du PGAED***

Français langue étrangère

#### *Contexte.*

Dans toutes les classes, à tous les niveaux, des élèves sont handicapés dans leur apprentissage par une maîtrise très imparfaite du français. Primo-arrivants au sens premier du terme ou considérés comme tels parce que n'étant en Belgique que depuis peu et n'utilisant pas le français comme langue véhiculaire, ces élèves bénéficient d'un soutien, en petits groupes, par des enseignants chargés du «français-langue étrangère». Ce soutien s'organise notamment grâce à l'apport d'heures de l'encadrement différencié (17h).

Une enquête réalisée durant trois années scolaires consécutives fait apparaître que 30 à 33% des élèves ne parlent pas le français à la maison. Pour la plupart de ceux-là, les émissions suivies à la télévision sont aussi en langue étrangère.

#### *Objectifs.*

Permettre aux élèves d'acquérir au plus vite les rudiments de la langue française

Installer, dans la durée, les bases de la maîtrise du français

Doter les professeurs de français de ressources spécifiques relatives à la prise en charge d'élèves dont le français n'est pas la langue véhiculaire

S2J collabore avec la coordination de quartier Sainte-Marguerite qui propose des cours de français langue étrangère aux adolescents, en mettant des locaux à disposition.

#### ***Au 1er degré commun***

Remédiation français

Des moyens sont accordés, dans les classes de 1ère année et de 2ème année, pour extraire de certains cours (choisis en début d'année pour leur caractère modulaire permettant à l'élève extrait de ne pas être pénalisé de sa non-participation à ces cours) des élèves présentant des difficultés spécifiques dans la maîtrise du français. Y est travaillée, notamment, la lecture de consignes et de textes informatifs. La participation d'élèves à ce dispositif est aussi un objet de discussion en conseil de classe.

#### ***Au 3ème degré technique de qualification***

Conscients du déficit de formation (dans les cours de la formation optionnelle) vécu par certains élèves qui arrivent au 3ème degré venant d'autres options, nous organisons des soutiens

- en langues modernes (anglais et néerlandais) en 5ème Technicien commercial ;

- en couture, patronage, gradation en 5ème Agent technique en mode et création.

#### ***Aux 2ème et 3ème degrés de l'enseignement général***

Toutes les classes bénéficient d'un renforcement en français, à raison d'une période de cours par semaine. Durant celle-ci, la classe est divisée en deux demi-groupes afin de mettre l'accent sur les compétences « lire » et « écrire ».

**AXE 4:** Proposer des dispositifs de soutien et d'accompagnement scolaire.

**Principes directeurs :**

Il convient, d'abord, de distinguer les remédiations permanentes ou structurelles (le soutien en parallèle des activités complémentaires au 1er degré commun, les remises à niveau en langues en 5-6 TE ou en habillement, ...) des remédiations ponctuelles. Et, pour ces dernières, 4 critères de mise en œuvre sont à prendre en compte

- la remédiation représente un temps d'arrêt, un moment exceptionnel dans l'année scolaire (2 journées particulières au D1C ou au D2P, des demi-journées avant les examens, ...).
- les démarches sont ciblées: l'élève se voit préciser les cours, les matières et les tâches à (re-)travailler (autrement). C'est la vocation des fiches de remédiation: en les référant au point précédent, c'est-à-dire en inscrivant leur réalisation dans une période particulière, on devrait voir disparaître les consignes trop vagues ou trop globales (telles que «remettre le cours en ordre» ou «revoir la matière depuis le début de l'année») et voir croître considérablement le nombre de fiches de remédiation réalisées (jusqu'à 100%).
- On distingue clairement les publics. Outre ceux qui bénéficient de la remédiation (qui font donc bon usage de l'offre de service émise par le conseil de classe), deux autres catégories d'élèves sont prises en compte: ceux dont les résultats scolaires ne justifient aucune remédiation et qui se voient proposer une forme de récompense (activités de dépassement, de promotion, de divertissement intelligent, voire une ou plusieurs demi-journées de congé) et, enfin, ces élèves qui rejettent toute forme de soutien et/ou qui ne sont pas en ordre de scolarité, à qui on impose alors une remédiation-sanction (fiche de remédiation «fastidieuse» faite d'exercices de drill, ou encore obligation de remise en ordre).
- Le travail de l'élève en remédiation doit être valorisé, positivement reconnu: par le biais d'une évaluation dont la cote est reprise dans le bulletin, par un rapport transmis ensuite au conseil de classe, par la possibilité de représenter un examen (et d'en modifier la cote), ...

**Actions envisagées :**

***Au niveau de l'établissement***

Une à deux fois l'an, tout l'établissement marque un temps d'arrêt (d'une à plusieurs demi-journées) pour permettre à tous les élèves demandeurs de bénéficier de remédiations dans quelques disciplines. L'organisation de ces remédiations résulte d'un « mouvement croisé » : l'élève précise ses difficultés du moment et ses demandes d'aide que le conseil de classe entérine/aménage/refuse.

***Dans le cadre du PGAED***

Soutien à la scolarité (étude dirigée ou école de devoirs)

*Contexte.*

A travers les conseils de classe mais aussi par convergence de points de vue d'enseignants (lors des entretiens individuels avec la direction), il apparaît que beaucoup d'échecs d'élèves (voire la plupart) s'expliquent par un déficit de moyens accordés à l'apprentissage en dehors des cours, en termes de temps, de conditions matérielles et de compétences méthodologiques.

Dans le cadre du Plan Global d'Actions d'Encadrement Différencié, il a, dès lors, été décidé de consacrer des moyens à l'accompagnement des élèves lors d'études accompagnées et d'ateliers de méthode de travail.

#### *Objectifs.*

Assister les élèves dans leur travail « à domicile » à l'école

Travailler des compétences méthodologiques avec les élèves, lors d'ateliers ciblés

Travailler ces mêmes compétences de méthode à l'occasion de la réalisation, avec les élèves, de travaux demandés par les enseignants de certaines disciplines

#### ***Au 1er degré commun***

##### Activités de soutien

L'élève peut être extrait provisoirement de son activité au choix pour bénéficier d'une remédiation en petit groupe dans une ou deux des disciplines suivantes : mathématique, français, langues modernes. C'est le conseil de classe qui décide de la nature et de la durée de la remédiation : la désignation, le maintien ou le retrait des activités de soutien étant un des objets des conseils de classe (5 par année scolaire).

##### Remédiation français

Des moyens sont accordés, dans les classes de 1ère année et de 2ème année, pour extraire de certains cours (choisis en début d'année pour leur caractère modulaire permettant à l'élève extrait de ne pas être pénalisé de sa non-participation à ces cours) des élèves présentant des difficultés spécifiques dans la maîtrise du français. Y est travaillée, notamment, la lecture de consignes et de textes informatifs. La participation d'élèves à ce dispositif est aussi un objet de discussion en conseil de classe.

##### Méthode de travail.

Les démarches d'apprentissage et de travail scolaire font l'objet d'une mise en place par les enseignants, dans le cadre du cours d'activités sociales. Certains élèves sont également pris en charge individuellement sur cette question par les coordinateurs pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré commun.

#### ***Au 1er degré différencié***

Outre l'accompagnement particulier délivré aux élèves issus de l'enseignement spécialisé, dans le cadre d'un processus d'intégration (suivi individuel par une logopède, à raison de 3 ou 4 heures par semaine), les classes du 1er degré différencié bénéficient d'un coaching en gestion mentale, assuré par une spécialiste venue de l'extérieur.

#### ***Aux 2ème et 3ème degrés de l'enseignement général***

La (les) classe(s) de 4G bénéficie(nt), elle(s) aussi, d'un coaching en gestion mentale. De surcroît, pour cette (ces) différente(s) classe(s), selon les besoins, sont organisés des ateliers méthodologiques durant les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres.

#### ***Au 2ème degré professionnel***

Les élèves bénéficient de deux types de soutien. Ils peuvent, au besoin, être extraits de certains cours et bénéficier d'une remédiation, dans la formation commune comme optionnelle. Mais surtout, des ateliers interdisciplinaires sont prévus, à raison d'une semaine par mois, au cours desquels, notamment, tout un dispositif de remédiation est mis en place.

#### ***Au 3ème degré technique de qualification***

Conscients du déficit de formation (dans les cours de la formation optionnelle) vécu par certains élèves qui arrivent au 3ème degré venant d'autres options, nous organisons des soutiens

- en langues modernes (anglais et néerlandais) en 5ème Technicien commercial ;
- en couture, patronage, gradation en 5ème Agent technique en mode et création.

#### ***Au 3ème degré professionnel de qualification***

Selon des formules variables selon les années (remédiation en parallèle des séminaires, au cours de GCPP ou par dédoublement du cours de puériculture), un soutien des élèves de 5ème Puériculture est assuré durant toute l'année. Il vise à leur permettre d'aborder et d'étudier plus facilement les cours de la formation optionnelle à caractère scientifique marqué, pour lesquels certains élèves sont peu préparés.

#### ***Au 4ème degré de l'enseignement professionnel complémentaire***

Des moments hebdomadaires de remédiation sont proposés aux élèves ainsi que des ateliers d'entraînement tant pour les cours théoriques que pour la partie pratique.

---

**AXE 5 :** Eveiller tous les élèves à la culture et aux grands enjeux sociétaux par le biais d'activités et de projets en interne et en dehors de l'école.

#### **Principe directeur :**

De nombreux élèves n'ayant pas (ou alors, fort peu) accès à la culture, nous considérons que l'école doit pallier ce manque.

#### ***Au niveau de l'établissement et dans le cadre du PGAED***

75% de la dotation de l'encadrement différencié est dédié à la prise en charge du coût des activités culturelles (au sens large), diminuant, par-là, l'intervention des élèves et de leurs parents.

De très nombreux projets de voyages, de visites, d'interventions dans les classes voient ainsi le jour chaque année.

Une importance particulière est accordée à l'apprentissage des langues notamment dans les classes en immersion néerlandaise mais également par l'organisation d'échanges et de séjours linguistiques.

---

**AXE 6 :** Accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle.

#### **Principe(s) directeur(s) :**

L'éducation au choix (d'orientation scolaire et professionnelle, notamment) est une action à mener tout au long de la scolarité, de la 1ère à la 7ème année. Le parcours de l'élève est ainsi jalonné de moments et d'activités spécifiques consacrés à cette thématique.

#### **Actions envisagées :**

#### ***Au niveau de l'établissement***

Différentes personnes sont désignées comme coordinatrice d'un niveau ou d'un secteur d'enseignement et ont dans cette mission, la responsabilité des initiatives en matière d'orientation scolaire.

#### ***Au 1er degré commun***

Le plan d'activités, pour cette année scolaire et les suivantes, s'articule autour de deux axes: un travail de maturation vocationnelle avec tous les élèves, tant de 1ère que de 2ème année, et un accompagnement individualisé d'un certain nombre d'entre eux. Le premier axe se déclinera par des activités visant à augmenter, chez l'élève, la maîtrise de soi, la confiance en soi et la capacité à poser

des choix positifs, dans les classes de 1ère; des démarches de connaissance des métiers et des formations qui y mènent, dans les classes de 2ème. Ces différentes activités prendront place, notamment, dans les cours d'activités sociales. Certains élèves de 2ème, parce qu'ils en font la demande ou parce qu'ils y sont contraints (élèves en 3ème année du degré), pourront bénéficier d'un coaching dans l'élaboration de leur projet de formation. A partir d'un questionnement, initié par le PMS, ils pourront approfondir leur connaissance de certaines filières d'enseignement, par le biais de visites et même de stages en immersion dans des options choisies. Ce sera également le cas, plus particulièrement, pour les élèves de 2D.

### **Au 1er degré différencié**

Outre une visite au salon SIEP avec les élèves de 2D, des activités de découverte des métiers sont organisées, comme une semaine consacrée à la rencontre des métiers de la mode.

### **Dans les classes terminales (6G, 6TQ)**

On trouve, notamment et selon les classes : information sur les études et les professions par l'Ulg – projet Dream (rencontre avec la direction de la clinique St. Vincent, visite de l'entreprise Terre) – rencontre de professionnels – collaboration avec le PMS – visite de salons (Rotary, Siep) – exposé sur les méthodes de travail dans le supérieur par l'Ulg - utilisation d'un carnet de bord (la connaissance de soi – les études – les professions) – participation à des cours dans les Hautes écoles et à l'Ulg – évaluation de leur démarche en fin d'année – exploitation active des documents sur les études et les professions à la médiathèque.

Une après-midi est consacrée à l'orientation des 6G avec des activités de meilleure connaissance de soi. Elle se termine par une rencontre avec des anciens élèves qui sont toujours dans leurs cursus de l'enseignement supérieur.

Les élèves de 6TS et de 6G, en collaboration avec la faculté des sciences sociales de l'ULg, peuvent vivre durant trois journées certaines exigences de l'enseignement supérieur dans un séminaire consacré à la citoyenneté.

### **Aux 2èmes degrés TQ et P**

#### Accrojump

Objectif général : permettre aux jeunes de concrétiser leur projet professionnel futur mais également de pouvoir raccrocher aux études, leur donner du sens et tenir compte des besoins spécifiques éventuels entre les 8 écoles parties prenantes du projet (au niveau du diocèse de Liège) et avec des partenaires extérieurs.

Objectifs spécifiques:

- 1 S'informer d'une situation de décrochage scolaire.
- 2 Offrir un accompagnement à l'élève mal orienté et relayer les situations de décrochages liées à d'autres causes.
- 3 Travailler le projet personnel du jeune au moyen d'actions spécifiques en collaboration avec ses parents, avec l'aide du Centre Psycho-Médico- Sociale (CPMS) et grâce à la création d'outils adaptés aux besoins.
- 4 Mettre en place un projet d'orientation adapté (périodes de stage en collaboration avec les autres écoles partenaires ou partenaires extérieurs), répondant aux besoins de l'élève en termes d'épanouissement et de réalisation de soi.
- 5 Améliorer la collaboration entre les écoles et la lisibilité de l'offre de formation.

**AXE 7:** Faciliter l'insertion professionnelle par la pratique de stages en entreprise (enseignement qualifiant)

**Principe(s) directeur(s) :**

En référence au règlement des études, (au 2<sup>ème</sup> et) au 3<sup>ème</sup> et au 4<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement qualifiant, des stages complètent la formation qualifiante des élèves, qu'ils soient imposés par les grilles-horaires ou coulés, par l'école, dans le présent projet d'établissement.

**Actions envisagées :**

**Dans la section « Economie »**

En 5<sup>ème</sup> comme en 6<sup>ème</sup> année technique « Technicien(ne) commerciale », deux semaines de stage de pratique accompagnée (type 2) et de pratique en responsabilité (type 3) sont organisées.

**Dans la section « Habillement »**

Deux semaines de stage de type 3 sont organisées, dans le cadre du projet d'établissement, en 6<sup>ème</sup> technique « Agent technique en mode et création » et en 6<sup>ème</sup> professionnelle « Agent en confection ».

En 7<sup>ème</sup> professionnelle « Complément en stylisme » et en 7<sup>ème</sup> professionnelle « Tailleur », quatre semaines de stage de type 3 sont prévues à la grille-horaire. Depuis plusieurs années, pour quelques élèves, ces stages se déroulent à l'étranger (Erasmus +).

**Dans le secteur « Services aux personnes »**

Dans le cadre du projet d'établissement, deux semaines en 5<sup>ème</sup> et trois semaines en 6<sup>ème</sup> de stage de type 2 ou de type 3 sont organisées pour les élèves de la section technique « Techniques sociales ».

En section « Puériculture », les stages font partie intégrante de la formation : ils conditionnent la réussite scolaire et l'octroi du certificat de qualification. Au 3<sup>ème</sup> degré puériculture, 1000 périodes de stages, au minimum, doivent être prestées par chaque élève : 250 périodes en 5<sup>ème</sup>, 350 périodes en 6<sup>ème</sup> et 400 périodes en 7<sup>ème</sup>. La réussite de l'année ne peut être accordée que si l'élève a réalisé les périodes de stages requises avant le début de la session d'examens de juin. Le rapport de stage est constitutif du stage ; dès lors, lorsque le rapport de stage n'est pas rendu à la date demandée, les périodes de stage concernées ne sont pas comptabilisées.

Il en est de même pour la section technique « Aspirant en nursing », où 280 périodes de stage sont requises par année d'étude (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>).

**Dans le 4<sup>ème</sup> degré de l'enseignement professionnel complémentaire**

Afin de rester à la pointe des spécificités de notre formation, il est essentiel d'être attentif à l'adéquation entre notre enseignement et les pratiques des milieux professionnels en gardant des liens étroits avec les endroits de stage et en s'équipant de matériel de pointe.

De plus, il sera important de garder des contacts privilégiés avec la Haute école Helmo Sainte-Julienne et les écoles de Promotion sociale.

## Dispositions particulières aux cours d'éducation physique

Les cours d'éducation physique sont, par principe, organisés en groupes non mixtes. Cette règle souffre deux exceptions :

1. au 1<sup>er</sup> degré, en s'inspirant des pratiques de l'enseignement fondamental, les cours peuvent se donner à des groupes mixtes ;
2. dans les sections où la proportion filles/garçons est particulièrement à l'avantage des premières (Puériculture, Aspirant/e en nursing), les cours sont assurés en mixité.